

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES POLICIERS, DU PERSONNEL DE LA JUSTICE ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANT



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Le Bureau international des droits des enfants (le Bureau ou l'IBCR) est une organisation internationale non gouvernementale créée en 1994 et établie à Montréal (Canada). Il a pour mission de contribuer à la promotion et à la protection des droits des enfants dans le monde entier, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses trois protocoles facultatifs.

Dans l'objectif de contribuer à la mise en œuvre effective de cette Convention, le Bureau poursuit son engagement en étendant désormais son expertise en République Démocratique de Congo, fort de son expérience en renforcement durable des capacités des acteurs nationaux concernés par la protection de l'enfant dans plus d'une vingtaine de pays, notamment au Bénin, au Burundi, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Maroc, au Niger, en République du Congo, au Sénégal, au Tchad, au Togo et en Tunisie. L'IBCR, appuyé par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) et en collaboration avec l'UNICEF, compte participer au renforcement des capacités des policiers, du personnel de justice et des travailleurs sociaux en matière de protection de l'enfant.

LA STRATEGIE DE L'IBCR : UNE APPROCHE PARTICIPATIVE RESPECTUEUSE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ACTEURS NATIONAUX

La stratégie du Bureau international des droits des enfants adopte une approche participative auprès des policiers, du personnel de justice et des travailleurs sociaux en tant qu'individus en interaction avec des enfants dans le cadre de leurs fonctions. Les acteurs visés par le projet doivent pouvoir contribuer activement au renforcement de leurs propres capacités en matière de protection de l'enfant. Afin de mettre en place cette stratégie, l'IBCR a effectué plusieurs missions en République démocratique du Congo au cours de la dernière décennie. Celles-ci ont permis de présenter la proposition du projet aux autorités, de recueillir de l'information sur le cadre global de la protection des enfants dans le pays et d'évaluer, sur la base d'entretiens réguliers avec des institutions, des acteurs de la société civile congolaise et des organisations internationales, les besoins en formation des acteurs concernés en ce qui a trait à la protection de l'enfant. Malgré les initiatives nationales et les nombreuses actions déployées par la communauté internationale, les défis restent importants, en particulier en ce qui concerne l'intégration durable des compétences et des procédures entre les acteurs du système de protection de l'enfant afin d'adapter leurs pratiques aux normes internationales.

LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES POLICIERS, DU PERSONNEL DE LA JUSTICE ET DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le projet de formation des policiers, du personnel de la justice et des travailleurs sociaux en République démocratique du Congo est financé par le MAECD et mis en œuvre par l'IBCR en collaboration avec l'UNICEF. Piloté depuis le Québec en binôme avec un représentant permanent à Kinshasa, le projet s'étendra sur une période de cinq ans et comporte quatre piliers. Ce projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec les plus hautes autorités du Comité de Suivi de Réforme de la Police, de la Direction des écoles de formation de police, du Conseil Supérieur de la Magistrature, du Secrétariat Général aux Affaires Sociales et Solidarité, et du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale. De nombreuses organisations locales et internationales ont également été consultées pour leur expertise.

Le projet de l'IBCR en République démocratique du Congo a pour objectif d'intégrer de manière permanente des modules portant sur les droits et la protection de l'enfant dans les formations initiales et spécialisées des policiers, du personnel de justice et des travailleurs sociaux, afin de les doter des outils et compétences nécessaires à une protection accrue de l'enfance.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Conformément à l'approche participative et interdisciplinaire susmentionnée, ce projet mobilise également des membres d'organisations internationales et locales œuvrant au renforcement des capacités des dits acteurs, et/ou en protection de l'enfance. Une telle approche permet de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs, à la fois en attribuant des responsabilités aux différents intervenants, mais également en évitant les chevauchements ou l'omission d'interventions en matière de formation à la protection des enfants.

LES SIX COMPÉTENCES-CLEFS

Compétences requises pour les acteurs travaillant avec les enfants, telles qu'adoptées au cours de l'atelier régional de Niamey :

1. Connaissance, promotion, et mise en pratique des droits de l'enfant
2. Connaissance et mise en pratique des règles d'éthique et de déontologie
3. Connaissance de l'enfant
4. Interaction et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire
5. Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une meilleure coordination dans l'intervention
6. Utilisation efficace des instruments de travail adaptés aux enfants



C'est dans cette perspective de coordination et d'échange d'expertises qu'un **comité de pilotage**, un **comité de concertation** ainsi que **trois groupes de travail sectoriels** (soit un par secteur d'intervention) sont mis en place pour appuyer et orienter la mise en œuvre du projet.

Comité de pilotage

Mandat: Ce comité constitue le mécanisme bilatéral responsable de la coordination, de l'encadrement et de la supervision de l'ensemble du projet. Il se réunira au moins une fois par année pour statuer sur les rapports/plans/budgets annuels et pour apprécier les progrès dans l'atteinte des résultats.

Composition: il est coprésidé par un représentant du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada et du ministère de tutelle du gouvernement congolais, alors que le Bureau international des droits des enfants agira comme Secrétaire.

Groupes de travail sectoriels

Mandat: Ils seront régulièrement impliqués dans l'évolution du processus et mobilisés pour apporter leur expertise lors des étapes-clef. Plusieurs décisions portant sur l'orientation politique et stratégique des activités nécessiteront leur positionnement.

Composition: Ils sont composés d'une dizaine de représentants des écoles de formation de chaque secteur, ainsi que de personnes ressources des ministères dont les compétences sont en lien avec le mandat du projet.

Groupes de concertation

Mandat: Son mandat est de conseiller les groupes de travail sectoriels et le Bureau dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique du projet et des activités prévues tout au long du projet. Il constitue une plateforme de concertation et de coordination pour l'orientation technique du projet et aura un statut purement consultatif et non décisionnel.

Composition: Il sera composé de représentant(e)s des autres ministères pertinents, d'ONG nationales et internationales ainsi que d'agences onusiennes œuvrant dans le renforcement des capacités de la police, de la justice et de l'assistance sociale en RDC.

ZOOM SUR L'ÉTAT DES LIEUX

La première grande étape du projet consiste en l'élaboration d'un état des lieux présentant le système de protection de l'enfant autour du rôle et des responsabilités des policiers, des travailleurs sociaux et du personnel du système de justice et la République démocratique du Congo. Elle consiste en une analyse et une évaluation approfondies du cadre législatif encadrant la protection de l'enfant et de la formation dispensée aux policiers, au personnel de justice et aux travailleurs sociaux dans leurs écoles de formation respectives. Les procédures formelles et informelles, les principaux enjeux dans les interactions avec les enfants ou encore le système de référencement en place sont au nombre des dimensions examinées lors de cette étape. Cette publication, en plus de fournir des données utiles à l'usage de tous les acteurs concernés et intéressés par la protection et la promotion des droits de l'enfant, permettra aux groupes de travail sectoriels et à l'IBCR d'affiner leur stratégie d'intervention dans un souci de qualité optimale.

ACTIVITÉS PRÉVUES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX

Afin d'élaborer l'état des lieux, des visites seront effectuées par l'IBCR dans les écoles de formation de la police, à l'Institut national des travailleurs sociaux, auprès du Conseil de l'ordre des avocats et au siège du Conseil supérieur de la magistrature. Lors de ces visites, l'IBCR s'entretiendra avec les responsables des institutions afin de recueillir des renseignements sur le fonctionnement, l'organisation et le contenu des formations dispensées aux apprenants.

En outre, des entrevues seront menées avec des acteurs étatiques, des organisations non gouvernementales locales, des organisations internationales et des agences onusiennes œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et/ou du renforcement du système de justice. Des ateliers thématiques sectoriels permettront également d'approfondir la compréhension du cheminement des enfants de différents profils au sein du système de protection de l'enfant du pays. Ces échanges permettront d'obtenir des informations variées ainsi qu'une compréhension plus approfondie des problématiques liées à la protection de l'enfant en République démocratique du Congo, ainsi que des actions mises en œuvre dans ce domaine. Ils permettront de ce fait d'identifier les opportunités et les défis en ce qui concerne la formation du personnel des différents secteurs d'intervention.

Dans le souci de favoriser la participation des enfants au projet, et de tenir compte de leur point de vue sur le système encadrant leur protection et sur leur interaction avec les groupes cibles, l'IBCR mènera des entretiens auprès de filles et de garçons dans plusieurs provinces du pays afin de mieux appréhender les conditions dans lesquelles ils évoluent.

Enfin des ateliers régionaux seront organisés dans certaines provinces du pays afin de mieux appréhender les spécificités locales en analysant la diversité du contexte congolais en matière de protection de l'enfant. Ils seront également l'occasion d'échanger avec des intervenants basés en dehors de la capitale sur les interventions et les grandes orientations du projet et de participer au rayonnement et donc à l'impact du projet au-delà de Kinshasa où se trouvent la majorité des institutions de formation.

LES AUTRES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

- 1. L'élaboration de modes opératoires normalisés et la révision des cahiers de charge:** cette étape sera l'occasion de revoir des protocoles détaillés et formalisés qui permettent la réalisation systématique des tâches au sein d'un processus. Cela comprend également l'appui à la mise en place de protocoles d'ententes multisectorielles entre les différents acteurs intervenant dans le système de protection de l'enfant, ainsi que la révision des termes de référence permettant de clarifier le mode de fonctionnement de corps spécialisé sur le traitement des cas impliquant un enfant au sein de la police, de l'appareil judiciaire et du travail social. L'objectif est de voir s'il est possible, dans le contexte opérationnel du pays, d'améliorer de façon concrète et pratique les interactions entre les acteurs du système en gardant en perspective l'intérêt supérieur de l'enfant. Certaines visites des pays africains limitrophes sont aussi au programme, pour permettre à un certain nombre de praticiens de s'inspirer des expériences voisines dans l'élaboration de nouvelles façons de travailler.
- 2. La conception de cinq trousse de formations:** cette étape permettra au gouvernement de travailler de concert avec l'IBCR afin de se doter de trois trousse complètes de formation destinées à l'enseignement initial (visant les nouvelles recrues de leurs services) et deux trousse de formation destinées à l'enseignement spécialisé (visant le personnel déjà en service). Chaque trousse sera composée des outils nécessaires pour rendre autonome l'enseignement du cours autant du point de vue de l'instructeur que du participant, en plus de faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages transmis. Du matériel audiovisuel conçu avec des enfants permettra d'enrichir l'enseignement par des ateliers pratiques résultats de ces mises en scènes d'intervention positives et négatives fictives filmées.
- 3. La création d'un bassin de formateurs formés pour chaque groupe d'acteurs concerné:** cette étape permettra de certifier par un processus rigoureux et évalué le personnel enseignant des centres d'instructions participants. Les formations de formateurs toucheront autant les techniques d'enseignement propre à l'andragogie et la transmission de compétences que la matière en soit contenu dans les trousse de formation.
- 4. Le suivi des premiers cours enseignés par les écoles au sein du curriculum permanent:** Suite à la certification du personnel enseignant œuvrant dans les centres d'instruction participants, les premiers cours seront enseignés par les écoles. Le Bureau sera présent pour offrir son appui aux instructeurs tout en tenant compte de l'efficacité des cours suite à ces premières expériences pilotes. Les trousse de formation seront alors ajustées pour s'enrichir de ces premières expériences pratiques, alors que les instructeurs seront accompagnés pour analyser les leçons de ces premiers cours.
- 5. L'élaboration de la stratégie de plaidoyer:** Tout au long du processus, un suivi étroit sera réalisé pour veiller à ce que les nouveaux cours soient intégrés dans les curricula des écoles de formation en tant que cours obligatoire, permanents et évalués.

LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU PROJET

Par la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des policiers, du personnel de la justice et des travailleurs sociaux en République démocratique du Congo, l'IBCR et ses partenaires visent les résultats suivants:

1. Accès par les enfants à des services de sécurité, judiciaires et sociaux plus respectueux des principes de leur protection et de leur participation active dans leur propre vie
2. Dotation par les policiers, le personnel de justice et les travailleurs sociaux d'outils adaptés et de compétences accrues pour protéger les enfants en prenant en compte les conditions dans lesquelles ils se trouvent et leur sexospécificité
3. Qualité accrue des interactions entre les enfants et la police, le personnel de justice et les travailleurs sociaux grâce à la mise en place de mécanismes locaux de coordination, d'orientation et de prise en charge
4. Capacité accrue des structures de formation de la police, du personnel de la justice et des travailleurs sociaux en ce qui a trait à la transmission des connaissances et compétences requises en vue de la protection des droits de l'enfant



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

805, rue Villeray, Montréal, Québec H2R 1J4 Canada
Tel. + 1 514 732 9656 Téléc. + 1 514 932 9453 info@ibcr.org www.ibcr.org



Avec l'appui financier de:  Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada Foreign Affairs, Trade and Development Canada

Canada

Réalisé en collaboration avec: 